

11 MAI 2015 13:54
heure-minute

370 **DA30.13**
Projet de modification de la limite
du parc national du Mont-Orford
6213-01-007

21 518 076

CANADA TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

Greffe de Montréal

NO: SAI-M-164852-0911

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES et le MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS anciennement désignés comme la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS) 300, boulevard Jean-Lesage, 1.03 Québec (Québec) G1K 8K6

NO: 6 2006 68014 (CQ-2009-001638)

Expropriante

c.

LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITÉE
800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1599
Montréal (Québec) H3A 1X9

Expropriée

15 MAI 11 13:54

AVIS D'EXPROPRIATION AMENDÉ
(Art. 40 de la Loi sur l'expropriation)

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES et le MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS anciennement désignés comme la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS) déclare que :

1. Suite à l'adoption du Décret 288-2006 du 5 avril 2006 **et du Décret 827-2014 du 17 septembre 2014**, la Procureure générale du Québec vous avise qu'en vertu des pouvoirs qui sont conférés au **ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs anciennement désigné comme** la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par la Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9), des procédures d'expropriation sont entreprises afin d'acquérir les immeubles ci-après désignés selon **les descriptions préparées par les arpenteur-géomètres Pierre Bernier et Frédéric Martel.**

Plan 0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent quatre (2 675 904) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 1 926 080,1 mètres carrés

Minute 1 918 de Frédéric Martel

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-six (3 892 256) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne.

Superficie : 289 738,6 mètres carrés

PARCELLE N° 2 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-cinq (3 892 255) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne.

Superficie : 297 473,9 mètres carrés

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions huit cent quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-sept (3 892 257) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne.

Superficie : 166 248,6 mètres carrés

51 418 076
2015-05-11 13:54

Minute 1 919 de Frédéric Martel

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent trois (2 675 903) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 744 038,5 mètres carrés

1.1. Suite à l'adoption du Décret 821-2014 du 17 septembre 2014, la Procureure générale du Québec vous avise qu'en vertu des pouvoirs qui sont conférés au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, anciennement désigné comme la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01), des procédures d'expropriation sont entreprises afin d'acquérir l'immeuble ci-après désigné selon la description préparée par l'arpenteur-géomètre Frédéric Martel.

Minute 1 945 de Frédéric Martel

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-cinq (3 934 055) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine, de municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 4 095 042,1 mètres carrés

Cette parcelle 1 était anciennement connue comme la parcelle 15 du plan numéro 0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre.

2. Ces immeubles (parcelle 3 du plan de Pierre Bernier, parcelles 1, 2 et 3 de la minute 1 918 de Frédéric Martel et parcelle 1 de la minute 1 919 de Frédéric Martel) apparaissent sur le feuillet 1A du plan numéro 0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, ainsi que sur les plans préparés par Frédéric Martel, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 1 918 et 1 919 lesquels plans sont annexés aux présentes pour inscription et ont déjà été déposés au greffe du tribunal.

2.1. Cet immeuble (parcelle 1 de la minute 1 945 de Frédéric Martel) apparaît sur le plan préparé par Frédéric Martel,

arpenteur-géomètre, sous sa minute 1 945 lequel plan est annexé aux présentes pour inscription et a déjà été déposé au greffe du tribunal.

3. L'expropriation des immeubles (**parcelle 3 du plan de Pierre Bernier, parcelles 1, 2 et 3 de la minute 1 918 de Frédéric Martel et parcelle 1 de la minute 1 919 de Frédéric Martel**) pour une **superficie totale de 3 423 579,70** mètres carrés est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour l'agrandissement du Parc National du Mont-Orford et passant à l'endroit où sont situés ces immeubles.

3.1. L'expropriation de l'immeuble (parcelle 1 de la minute 1 945 de Frédéric Martel) pour une superficie totale de 4 095 042,10 mètres carrés est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour la constitution d'une aire protégée et passant à l'endroit où est situé cet immeuble.

4. En tant que propriétaire de ces immeubles, vous devez déclarer par écrit à l'expropriante, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation amendé, les noms et adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le loyer de chaque bail ainsi que les noms et adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux.

5. Nous vous avisons que vous devez également, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation amendé, produire une comparution au Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières, à l'attention du Secrétariat, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau RC-10, Québec (Québec) G1R 5R4; vous pouvez aussi, dans les 30 jours de la signification du présent avis d'expropriation amendé, contester, devant la Cour supérieure, le droit de l'expropriante de procéder à cette expropriation.

6. L'expropriante vous demande de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe I de la Loi sur l'expropriation :

ANNEXE I

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à l'expropriant, dans les 15 jours de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures d'expropriation ont été entreprises contre votre propriété.

4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit un préjudice.

POUR CES MOTIFS, l'expropriante demande à l'officier de la publicité des droits du bureau de la circonscription foncière de Richmond d'inscrire le présent avis d'expropriation **amendé** sur les immeubles ci-dessus mentionnés **et de le mentionner en marge de l'inscription N° 17 026 658 à toutes fins que de droit.**

Québec, le 16 mars 2015



Me Mélanie Fortin, avocate
CHAMBERLAND, GAGNON (JUSTICE - QUÉBEC)
PROCUREUR DE L'EXPROPRIANTE


Isabelle Larouche
Aline Laporte

AFFIDAVIT

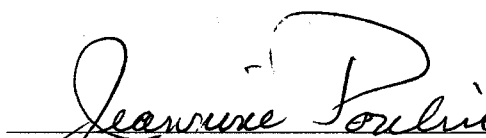
Je, soussignée Isabelle Larouche, fonctionnaire, domiciliée aux fins des présentes au 300, boulevard Jean-Lesage, 1.03, Québec (Québec) G1K 8K6, district de Québec, affirme solennellement ce qui suit:

1. J'étais présente et j'ai vu le procureur de l'expropriante, mentionné dans l'avis d'expropriation amendé ci-joint, le signer;
2. Cet avis a été signé par M^e Mélanie Fortin, avocate, le 16 mars 2015 en ma présence et en la présence d'Aline Laporte l'autre témoin qui y a concouru;
3. Je connais M^e Mélanie Fortin, avocate.

EN FOI DE QUOI, je signe


Isabelle Larouche

Assermentée devant moi, à Québec, le 16 mars 2015


Commissaire à l'assermentation (N° 36489)
pour le Québec





17 SEPTEMBRE 2014

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 821-2014

CONCERNANT l'autorisation d'acquérir, par expropriation, un immeuble situé dans la municipalité régionale de comté Le Val-Saint-François pour la constitution d'une aire protégée

—ooo0ooo—

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut, en vertu du paragraphe 4 de l'article 8 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tout bien qu'il juge nécessaire à la constitution d'une aire protégée;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a l'intention de constituer une aire protégée;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques juge nécessaire, pour la constitution d'une aire protégée, d'acquérir le lot numéro 3 934 055 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, situé dans la municipalité régionale de comté Le Val-Saint-François;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé, pour la constitution d'une aire protégée, à acquérir, par

821-2014

expropriation, le lot numéro 3 934 055 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, situé dans la municipalité régionale de comté Le Val-Saint-François;

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à signer tout document à cette fin et d'y inclure toute condition jugée utile.

COPIE CONFORME
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL EXÉCUTIF





17 SEPTEMBRE 2014

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 827-2014

CONCERNANT l'autorisation d'acquérir, par expropriation, certains immeubles situés dans la municipalité régionale de comté Le Val-Saint-François pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut, en vertu de l'article 2.1 de la Loi sur les parcs (chapitre P-9), acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tout bien qu'il juge nécessaire à l'établissement d'un parc ou à la modification de ses limites;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a l'intention de modifier les limites du parc national du Mont-Orford pour en agrandir sa superficie;

ATTENDU QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs juge nécessaire, pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, d'acquérir certains lots;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs soit autorisé, pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, à acquérir, par expropriation, les lots numéros 3 892 255, 3 892 256, 3 892 257 et 2 675 903 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, tous situés dans la municipalité régionale de comté Le Val-Saint-François;

827-2014

QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
soit autorisé à signer tout document à cette fin et d'y inclure toute
condition jugée utile.

COPIE CONFORME
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL EXÉCUTIF





TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

District de: Saint-François
Greffes de : Montréal
No. : SAI-M-164852-0911

LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC
(agissant pour le MINISTRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
et le MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE
ET DES PARCS anciennement désignés comme
la MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PARCS)

Expropriante

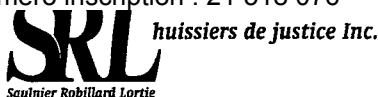
c.

LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITÉE

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION AMENDÉ

M^e Mélanie Fortin, avocate
CHAMBERLAND, GAGNON
(JUSTICE - QUÉBEC)
Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
300, boulevard Jean-Lesage, 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656



NO.: **SAIM1648520911**
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUEBEC

LA PROCUREURE GENERALE DU QUEBEC
PARTIE EXPROPRIANTE
LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITEE
PARTIE EXPROPRIEE

Ministère des Transports Dir. Affaires Juridiques *
ME MELANIE FORTIN
V.D.: **CQ-2009-001638**

Date présent. :

Personne Ress.: CELINE CARIGNAN LINDA LAFORTUNE
Notre dossier : 3880581-01 SG 27

- RAPPORT DE SIGNIFICATION -

Je, soussigné(e), SIMON GOSSELIN, HUISSIER DE JUSTICE du Québec, ayant un bureau d'affaires au 407 Saint-Laurent, Montréal (514-878-3143) certifie sous mon serment d'office que:

LE 5ième jour de mai 2015 à 10:32 heures

J'ai signifié, à l'intention de son destinataire, la COPIE CERTIFIEE CONFORME de l'acte de procédure suivant AVIS D'EXPROPRIATION AMENDE, AFFIDAVIT ET PIECES à:

**LES PLACEMENTS BOMBARDIER LIMITEE
800 BOULEVARD RENE-LEVESQUE O., 28E ETAGE, MONTREAL**

EN LAISSANT A SON ETABLISSEMENT D'ENTREPRISE, EN PARLANT A UNE PERSONNE RAISONNABLE QUI EN A LA GARDE ET AUTORISEE, LAQUELLE S'ETANT NOMMEE COMME ETANT CATHERINE HOULE.

COMMENTAIRE: LA CIE EST DEMENAGE AU 28E ETAGE.

J'ai noté sous ma signature, au verso de l'acte de procédure, la date et l'heure de la signification.

Routes: (2015/05/04-11:20)

Montréal, ce 5ième jour de mai 2015

SIMON GOSSELIN, HUISSIER DE JUSTICE

Frais taxables

SIGNIFICATION 8.00
Routes 004km 5.96

TPS: .70
TVQ: 1.39
SOUS-TOTAL: 16.05

Frais extra-judiciaires

TPS:
TVQ:
SOUS-TOTAL:

Honoraires	13.96
Déboursé(s)	
Sous-total	13.96
TPS (836365403)	.70
TVQ (1217079124)	1.39
Total	16.05

Saulnier Robillard Lortie Inc., 407, boulevard Saint-Laurent, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 2Y5
Tél.: (514) 878-3143 Téléc.: (514) 954-9981 Site: www.huissier.qc.ca Courriel: info@huissier.qc.ca
Bureau de Laval: 249, Boul. Ste-Rose, bureau 109, Laval (Québec), H7L 1L8, Tél.: (450) 662-0955

ORIGINAL

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : JOHNSON
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-00 f1A/1
DOSSIER :

PARCELLE N° 18 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-seize mille cent trois (2 676 103) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 992 318,6 mètres carrés

PARCELLE N° 16 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et un (2 974 761) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 259 283,2 mètres carrés

PARCELLE N° 17 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-deux (2 974 762) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 738 248,4 mètres carrés

PARCELLE N° 34 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-trois (2 974 763) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 193 633,8 mètres carrés

PARCELLE N° 48 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille huit cent quinze (2 675 815) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 831 492 mètres carrés

PARCELLE N° 49 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille huit cent seize (2 675 816) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 25 018,3 mètres carrés

Copie conforme de l'original conservé au
Greffé de l'arpenteur général du Québec
Québec, le 3 février 2015
Renard Michel
pour l'arpenteur général du Québec

PARCELLE N° 61 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent dix (2 974 710) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 656 651,2 mètres carrés

PARCELLE N° 43 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante (2 675 950) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 637 640,3 mètres carrés

PARCELLE N° 54 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-seize mille deux cent douze (2 676 212) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 939 122,7 mètres carrés

PARCELLE N° 10 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions sept cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-cinq (2 755 085) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 85 756,9 mètres carrés

PARCELLE N° 59 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent huit (2 974 708) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 391 268 mètres carrés

PARCELLE N° 60 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent neuf (2 974 709) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 950 284,8 mètres carrés

PARCELLE N° 62 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent onze (2 974 711) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 575 902,4 mètres carrés

PARCELLE N° 50 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent douze (2 974 712) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 698 975 mètres carrés

PARCELLE N° 52 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent treize (2 974 713) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 95 419,3 mètres carrés

PARCELLE N° 53 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quatorze (2 974 714) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 453 850,9 mètres carrés

PARCELLE N° 51 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quinze (2 974 715) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 8 176,3 mètres carrés

PARCELLE N° 38 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent dix-neuf (2 974 719) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 122 749,8 mètres carrés

PARCELLE N° 39 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt (2 974 720) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 47 557,9 mètres carrés

PARCELLE N° 40 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt et un (2 974 721) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 14 985,2 mètres carrés

PARCELLE N° 42 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux (2 974 722) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 190 784 mètres carrés

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente et un (2 974 731) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 376 772,1 mètres carrés

PARCELLE N° 2 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-deux (2 974 732) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 62 872,8 mètres carrés

PARCELLE N° 19 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-trois (2 974 733) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 218 950,3 mètres carrés

PARCELLE N° 20 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-quatre (2 974 734) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 832 491,5 mètres carrés

PARCELLE N° 21 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-cinq (2 974 735) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 635 177 mètres carrés

PARCELLE N° 22 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-six (2 974 736) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 435 371,3 mètres carrés

PARCELLE N° 23 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-sept (2 974 737) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 444 509,4 mètres carrés

PARCELLE N° 24 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-huit (2 974 738) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 895 886,7 mètres carrés

PARCELLE N° 25 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-neuf (2 974 739) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 891 495,4 mètres carrés

PARCELLE N° 26 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante (2 974 740) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 894 074,4 mètres carrés

PARCELLE N° 4 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante et un (2 974 741) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 631 999,4 mètres carrés

PARCELLE N° 5 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-deux (2 974 742) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 666 805,4 mètres carrés

PARCELLE N° 8 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-trois (2 974 743) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 535 069,4 mètres carrés

PARCELLE N° 11 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-quatre (2 974 744) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 317 339,2 mètres carrés

PARCELLE N° 13 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-cinq (2 974 745) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 105 735,8 mètres carrés

PARCELLE N° 27 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-six (2 974 746) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 801 584,7 mètres carrés

PARCELLE N° 29 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-sept (2 974 747) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 516 875,6 mètres carrés

PARCELLE N° 37 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-neuf (2 974 749) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 504 309,5 mètres carrés

PARCELLE N° 41 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante (2 974 750) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 588 578,1 mètres carrés

PARCELLE N° 45 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un (2 974 751) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 564 642,6 mètres carrés

PARCELLE N° 47 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-deux (2 974 752) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 327 238,5 mètres carrés

PARCELLE N° 6 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-trois (2 974 753) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 256 488,5 mètres carrés

PARCELLE N° 7 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-quatre (2 974 754) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 429 363,6 mètres carrés

PARCELLE N° 12 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-cinq (2 974 755) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 153 021,7 mètres carrés

PARCELLE N° 14 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-six (2 974 756) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 26 440,7 mètres carrés

PARCELLE N° 28 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept (2 974 757) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 53 877,6 mètres carrés

PARCELLE N° 30 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-huit (2 974 758) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 102 709,4 mètres carrés

PARCELLE N° 9 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-douze (2 974 772) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 195 103,9 mètres carrés

PARCELLE N° 44 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-deux (3 686 982) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 270 768,6 mètres carrés

PARCELLE N° 46 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-trois (3 686 983) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 264 286,2 mètres carrés

PARCELLE N° 56 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (3 686 984) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 316 124,5 mètres carrés

PARCELLE N° 55 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3 686 985) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 834 810,5 mètres carrés

PARCELLE N° 33 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions sept cent trente-neuf mille soixante-quatre (3 739 064) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 57 040,9 mètres carrés

PARCELLE N° 57 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-trois mille deux cent six (3 933 206) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 625 134 mètres carrés

PARCELLE N° 58 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-trois mille deux cent sept (3 933 207) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 165 511,9 mètres carrés

PARCELLE N° 31 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante et un (3 934 051) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 69 601,2 mètres carrés

PARCELLE N° 32 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-trois (3 934 053) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 25 190,8 mètres carrés

PARCELLE N° 35 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-quatre (2 974 764) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 101 330,8 mètres carrés

PARCELLE N° 36 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-cinq (2 974 765) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 184 639,6 mètres carrés

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 22 février 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-00 f1A/1.

Fait et préparé à Québec, le 22 février 2007 sous le numéro 1778 de mes minutes.


Pierre Bernier
Arpenteur-géomètre

NUMÉRO
6-2006-68014

11

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : JOHNSON
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-00 f1A/1
DOSSIER :

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent quatre (2 675 904) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 1 926 080,1 mètres carrés


PARCELLE N° 15 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-cinq (3 934 055) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 4 095 042,1 mètres carrés

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 22 février 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-00 f1A/1.

Fait et préparé à Québec, le 22 février 2007 sous le numéro 1778 de mes minutes.


Pierre Bernier
Arpenteur-géomètre